



COMPTE-RENDU
Assemblée Générale ordinaire du Saint Cyr Tennis Club
Dimanche 24 novembre 2024

I. Quorum

Adhérents présents 31 et représentés 78 : 109 personnes

Nombre d'adhérents à la date de l'assemblée : 431

Quorum : 108

Le quorum de 25 % est atteint.

II. Rapport moral

Présentation du rapport moral (pièce jointe 1) par la Présidente, Ludivine PINTO.

La Présidente présente successivement les points suivants :

- les effectifs (adhérents),
- l'équipe pédagogique,
- les temps forts de la saison 2023/2024,
- l'école de tennis,
- les cours collectifs adultes,
- la compétition,
- les résultats par équipe :
 - Équipes jeunes
 - Équipes adultes
- Tennis féminin :
 - Les Yvelinoises
 - Les Nouvelles Pratiquantes
 - Les Raquettes FFT
- la vie du club :
 - Les animations
 - Sortie à Roland Garros pour les enfants du club
 - Les stages
 - Les tournois
 - Le club et la ville de Saint-Cyr
- Remerciements aux partenaires du Club

Aucune question posée par les adhérents.

Vote du rapport moral : le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

III. Rapport financier

Thomas CATTELAINE, Trésorier général, présente le rapport financier (pièce jointe 2) pour la saison 2023/2024, ainsi que le budget prévisionnel pour la saison 2024/2025.

Aussi, une présentation des différents modes de règlement est réalisée.

Les adhérents sont incités à utiliser plus largement le site HelloAsso afin de régler leur cotisation par carte bancaire, plutôt que par chèque.

Il est rappelé que le site HelloAsso permet de payer sa cotisation en 3 fois sans frais, et génère aussitôt une attestation de paiement (conforme pour toute prise en charge d'un CE d'entreprise). Un tutoriel « pas à pas » est diffusé et sera mis à disposition des adhérents sur le site internet du SCTC.

Questions posées par les adhérents :

Dépenses

- Poste 6261 Internet (1 037,99€) : coût annuel du forfait Orange Pro (fibre/téléphone) ;
- Poste 6780 Charges exceptionnelles (311,82€) : redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets (nouveau au 01/01/2024) ;
- Report à nouveau de 50K€ : il pourra être utilisé pour le financement partiel des projets du club pour l'exercice 2024/2025 (notamment la rénovation du club house ou la création d'un terrain couvert) ;
- Poste 6114 Sous-traitance PSVA : prestataire externe qui réalise les bulletins de paie des salariés, ainsi que certaines démarches administratives de paie.

Recettes

- Poste 7565 Cotisations : baisse de cotisations, lié au léger retrait du nombre d'adhérents.

Vote du bilan financier 2023/2024 : le bilan financier est approuvé à l'unanimité

Vote du budget prévisionnel 2024/2025 : le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité

IV. Election du Comité directeur

Le mandat de deux ans des membres suivants du comité directeur arrive à échéance : CATTELAÏN Thomas, FOURMY Sébastien, ATKINSON Karen, GONCALVES David, PINTO Ludevine, MEDARD Yannis.

Se représentent à l'élection au comité directeur du SCTC :

- CATTELAÏN Thomas, élu à l'unanimité
- FOURMY Sébastien, élu à l'unanimité
- ATKINSON Karen, élue à l'unanimité
- GONCALVES David, élu à l'unanimité
- PINTO Ludevine, élue à l'unanimité
- MEDARD Yannis, élu à l'unanimité

Nouveaux bénévoles qui se présentent :

- Arthur HERAULT, élu à l'unanimité
- Nawale BUA, élue à l'unanimité

Ils rejoignent donc au comité directeur : Benoît ROGER, Marie-Hélène BERNARD-BRULS, Florence LEBON, Sylvain BINET

Questions posées par les adhérents :

- Quid du padel : le projet sera étudié en parallèle de la création d'un terrain couvert.

V. Remise de prix aux compétiteurs

Remise de prix faite aux compétiteurs méritants et aux finalistes du tournoi interne.

Fait à Saint Cyr, le 24 novembre 2024